



15^{ème} Rallye Régional de la Croisette



BULLETIN D'ENGAGEMENT

DROITS D'ENGAGEMENT :

15 ^{ème} Rallye Régional de la Croisette	375 € <input type="radio"/>
Droits remisés licenciés ASA Croisette	340 € <input type="radio"/>
10 ^{ème} Rallye VHC de la Croisette	375 € <input type="radio"/>
Droits remisés licenciés ASA Croisette	340 € <input type="radio"/>
9 ^{ème} Rallye VHRS de la Croisette	320 € <input type="radio"/>

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : ASA Croisette

En cas de paiement par virement bancaire, merci de nous contacter, nous vous ferons parvenir le Relevé d'Identité Bancaire.

Les engagements devront être accompagnés des photocopies des pièces suivantes :

- Permis de conduire des membres de l'équipage
- Carte grise du véhicules (VHRS)
- Licences des membres de l'équipage
- Passeport Technique
- Fiche d'homologation
- Certificat Médical (VHRS)

Autorisation de prêt du véhicule

Je soussigné (Nom, Prénom ou Raison sociale)

Propriétaire du véhicule (Marque / Modèle)

Autorise Mr / Mme / Mlle..... à participer en tant que concurrent au

15^{ème} Rallye Régional de la Croisette les 29 et 30 Octobre 2021

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date

Signature

Palmarès

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date de Réception	N° d'Ordre	Paieiment	Groupe	Classe	N° de Course
		Chèque Espèces Virement			

	Concurrent (Remplir si différent du pilote)	PILOTE	COPILOTE
NOM			
PRENOM			
DATE DE NAISSANCE			
LIEU DE NAISSANCE			
ADRESSE			
CODE POSTAL			
VILLE			
TELEPHONE			
E-MAIL			
NATIONALITE			
N° LICENCE			
CODE ASA			
N° PERMIS DE CONDUIRE			
DELIVRE A			
DATE DE DELIVRANCE			
GROUPE SANGUIN			
SIGNATURES			

MARQUE		PASSEPORT TECHNIQUE	
MODELE		FICHE HOMOLOGATION	
COULEUR		TYPE (WRC – S2000 – S1600 – KIT CAR)	
CYLINDREE		ANNEE	

MODERNE	GROUPE		CLASSE			
VHC	GROUPE		CLASSE		ANNEE	
VHRS	HAUTE		INTER		BASSE	
LTRS	HAUTE		INTER		BASSE	

**NOUS DECLARONS SUR L'HONNEUR NE PAS ETRE SOUS LE COUP D'UNE SUSPENSION DE PERMIS DE CONDUIRE, NI DE LICENCE FFSA.
NOUS SOUSSIGNEDECLARONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE L'EPREUVE, AINSI QUE DE LA REGLEMENTATION GENERALE DES RALLYES, ETABLIE PAR LA FFSA.**